
PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE LUNDI 3 FEVRIER 2025 A 18H A SAINT PHILBERT DU PEUPLE

Date de convocation :

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures, le Comité syndical convoqué le vingt-sept janvier deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Saint Philbert du Peuple, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Président.

Présents : Mmes et MM – BOIREAU C. – CANTIN J. – LE COQ S. – LEFEBVRE S. NIVELLE L. – PAPOT T. – PICHONNEAU P. – RICHARD F. – RAPICAULT C. – RAVENEAU A. - TARDIVEL J.

Absents : SERRET R. (excusé) – DEROUET S. (excusé, donne procuration à NIVELLE. L) - LE NUD A.

Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 11
Nombre de votants : 12

Secrétaire de séance : Pascale PICHONNEAU

1. Présentation des missions d'ANJOU NUMERIQUE par Mme LANNUZEL.

Dans le cadre de l'enjeu lié à l'accès aux droits et au numérique de la nouvelle CTG Loire-Longué, désormais signée par toutes les communes du SIVU, Mme LANNUZEL présente les différentes missions proposées par ANJOU Numérique :

- Prévention autour de la cybersécurité
- Offre numérique : formation des secrétaires de mairie pour de l'accueil numérique
- Prévention sur l'usage des écrans, en partenariat avec des associations/organisations/écoles

Mme LANNUZEL évoque les différents points numériques existants sur le territoire :

- Une permanence le lundi à l'antenne du département de Longué
- Un cybercentre ouvert plusieurs jours à Longué
- Une permanence à Vernantes, dans l'enceinte de la bibliothèque
- Un club informatique à Vernoil
- Un espace numérique à la Lande Chasles

Suite à la présentation, les élus questionnent sur les points suivants :

- La formation des agents de mairie pour accompagner le public accueilli : elle est gratuite, dure 4 jours.
- La cybersécurité : cet accompagnement consiste à accompagner les habitants sur la cybersécurité (que faire face à des mails malveillants, protéger ses données, etc)
- Le coût : les interventions sont gratuites, pour les habitants et les communes.
- Quelle est la différence entre permanence et atelier ? Mme LANNUZEL explique que les ateliers mènent les habitants vers plus d'autonomie, contrairement aux permanences qui permettent un accompagnement pour une question précise. Pour venir lors de la permanence, les habitants doivent prendre rendez-vous.

Chaque élu s'est vu remettre une pochette récapitulant les missions d'Anjou Numérique pour que chaque commune puisse se saisir des propositions faites par cet organisme.

2. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 25 novembre 2024

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 25 novembre 2024, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 25 novembre 2024 est adopté à l'unanimité.

3. Information sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que, conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

→ Pour le fonctionnement :

- Paiement du repas de fin d'année auprès du restaurant LE PELICAN pour un montant 1 190 €.
- Paiement de la redevance Ordures Ménagères pour les 3 structures auprès de l'AGGLO de Saumur pour un montant de 997.77 €.
- Paiement des interventions des agents de la commune de Vernantes (année 2023) sur la structure de Vernantes pour un montant de 1 277.23 €.
- Versement de 15 % des subventions de 2024 à la FEDERATION FAMILLES RURALES pour l'ALSH de Longué pour un montant de 12 366.90 €
- Versement de 15 % des subventions de 2024 à la FEDERATION FAMILLES RURALES pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 5 821.20 €
- Paiement de l'Analyse de la pratique pour le RPE auprès de FORSYFA pour un montant de 175.02 €
- Paiement de l'Analyse de la pratique pour la MPE de Longué auprès de BONNET Justine pour un montant de 870 €.
- Paiement du spectacle de fin d'année pour les 3 structures auprès de la compagnie UN DEUX UN DEUX pour un montant de 1 232 €
- Paiement des cartes cadeaux pour les agents auprès de SUPER U Longué pour un montant de 2290 €.
- Paiements de l'entretien de la chaudière, du réglage de la température et de l'entretien de la VMC pour la MPE de Longué auprès de DELALANDE-RETHORE pour un montant de 439.86 € (179.76 + 39.30 + 220.80)
- Paiement des frais d'ouverture et de mise en service d'Iloé auprès de AIGA pour un montant de 344.40 €.

- Paiement de l'Analyse de la pratique pour le MA de Vernantes auprès de ITINERIENCE pour un montant de 411.74 €.
- Paiement des Ateliers Psychomotricité pour la MPE de Longué auprès de PROUST Gaëlle pour un montant de 382.50 €.
- Paiement de la formation Inoé auprès de AIGA pour un montant de 1 874 €.
- Paiement de la réparation du mur de la salle d'activité de la MPE de Longué auprès de HARDOUIN Nicolas pour un montant de 1 368 €.*

*M. NIVELLE informe que cette dépense, due à un dégât des eaux, a été remboursée par l'assureur (GROUPAMA).

→ Pour l'investissement :

- Paiement de la publication des marchés à Procédure Adaptée Ouverte pour de l'extension de l'ALSH de Longué auprès de MEDIALEX pour un montant de 427.78 € (INVT)
- Paiement de la prestation d'études de conception pour l'ALSH de Longué auprès de STBAT pour un montant de 4 540.72 € (INVT)
- Paiement des missions de contrôle technique pour l'ALSH de Longué auprès de la SOCOTEC pour un montant de 1 167.60 € (INVT)
- Paiement des Droits d'utilisation sur Inoé auprès de AIGA pour un montant de 2 371 € (INVT).

4. Délibération d'admission en perte de créances éteintes

Vu la sollicitation de Madame le Receveur Municipal pour l'admission en créances éteintes de plusieurs titres émis par la collectivité en 2024 pour lesquels la commission de surendettement a statué d'éteindre les créances.

Il s'agit de plusieurs factures du multi-accueil de Longué pour un montant global de 34.88€ :

Année	Référence de la pièce	Montant
2024	R-64-3	5.76 €
2024	R-65-3	3.04 €
2024	R-66-3	4.16 €
2024	R-67-3	19.20 €
2024	R-68-3	2.72
		34.88 €

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

Admet en créances éteintes une partie des titres émis par le SIVU Loire-Longué en 2024, et ce, pour un montant de 34.88 € comme indiqué ci-dessus.

Autorise le Président à réaliser toutes les démarches et à signer tout document nécessaire en exécution des présentes.

5. Délibération relative à l'adhésion à l'assurance risque statutaire

Monsieur le président rappelle au comité syndical les modalités de souscription à un contrat d'assurance garantissant les risques financiers incombant à la collectivité en matière statutaire.

Le comité syndical peut décider de suivre le contrat groupe d'assurance statutaire porté par le CDG49. Effectivement, le CDG 49 propose aux collectivités de se regrouper afin de définir un organisme gestionnaire de l'assurance statutaire. Pour cette nouvelle contractualisation, la société VIVINTER a été retenue, avec les taux exposés ci-dessous :

Statut des agents	Société VIVINTER
Agents CNRACL	7.23%
Agents IRCANTEC	0.99%
Estimation 2025	30 241€

Cependant la société YVELIN, gestionnaire en 2024 nous a sollicités en proposant un taux de cotisation inférieur pour les mêmes modalités de remboursement.

A noter que cette société prend en charge un dossier d'un agent en maladie professionnelle à hauteur de 12 458.60€ pour l'année 2024. Pour 2025, il est estimé que cette assurance apportera de nouveau une prise en charge sur cette même thématique.

Vu le contrat proposé par Lloyd's Insurance Company SA via la société YVELIN,

Considérant les taux proposés,

Statut des agents	Montant
Agents CNRACL	5.88%
Agents IRCANTEC	0.97%
<i>L'assiette de cotisation est constituée par le traitement indiciaire brut annuel soumis à pension, de la nouvelle bonification indiciaire et du supplément familial de traitement.</i>	

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité de ses membres,

Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution du contrat assurance statutaire auprès de Lloyd's Insurance Company SA via la société YVELIN.

6. Point relatif aux extensions d'ALSH

Les marchés publics ont pris du retard puisque tous les lots n'étaient pas pourvus pour le projet de Vernantes (Espaces verts, ravalement, couverture) et pour Longué (ravalement).

Les entreprises retenues vont être notifiées d'ici la mi-février. Cela permettra ensuite de passer au mois de préparation de chantier, et d'envisager un début des travaux en avril. A noter que la pose d'une première pierre en présence des maires des communes sera réalisée à Longué et Vernantes au début du chantier.

Le retard implique aussi de différer nos délibérations pour les lignes de trésorerie liées à la FCTVA et aux paiements des entreprises. Toutefois, l'analyse des marchés touche à sa fin et permet d'entrevoir le coût que ces derniers représenteront en investissement.

Après l'analyse et les retours aux questions complémentaires, la **projection** des dépenses est comme suit pour Vernantes :

Frais marchés pour Vernantes

Lot	Estimation	Coût HT
Gros œuvre/ravalement	61 000,00 €	72 971,34 €
MOB/Charpente	58 000,00 €	70 523,90 €
Couverture	40 000,00 €	37 523,00 €
MEX	50 000,00 €	48 111,70 €
MINT	14 000,00 €	13 038,00 €
Plâtrerie/Faux plafond	30 000,00 €	42 238,26 €
Châpe/Carrelage/Faïence	25 000,00 €	13 718,19 €
Peinture/sol souple/nettoyage	23 500,00 €	16 077,30 €
Espaces verts	24 000,00 €	10 836,43€
Plomberie/cvc	61 500,00 €	76 551,87 €
Electricité CFO CFA	28 000,00 €	20 988,91 €

SOUS-TOTAL 1	415 000,00 €	422 578.94 €
--------------	--------------	--------------

Frais annexes

Frais annexes	Architecte	37 609.53 €
Frais SPS	Bureau veritas	2 257 €
Géotechnique	Fondouest	2 952,00 €
Bureau de contrôle	Bureau Veritas	5 000,00 €

SOUS-TOTAL 2		47 818.53 €
--------------	--	-------------

TOTAL		470 397.47 €
-------	--	---------------------

Subventions accordées

CAF	264 979,00 €
MSA	36 000,00 €
TOTAL	300 979,00 €

Reste à charge	169 418.47€
----------------	--------------------

La TVA s'élèverait à 94 175.22€ (20% de 470 876.11€) pour cette opération, avec un retour de FCTVA estimé à 69 925.10 € si cette dernière passe à 14.85%, contre 16.4% en 2024, soit un reste à charge de 24 250.12 € de TVA.

Le reste à charge de TTC pour la collectivité s'élèverait à **194 147.23 €** (169 897.11€+24 250.12€)

La **projection** des dépenses est comme suit pour Longué :

Frais marchés pour Longué-Jumelles

Lot	Estimation	coût HT
Gros œuvre/ravalement	150 000,00 €	129 359.84 €
MOB/Charpente	28 000,00 €	28 181,24 €
Couverture	32 000,00 €	32 922,80 €
MEX	37 000,00 €	39 563.14 €
MINT	22 000,00 €	31 059,84 €
Plâtrerie/Faux plafond	32 000,00 €	42 250.00 €
Châpe/Carrelage/Faïence	17 000,00 €	18 728.86 €
Peinture/sol souple/nettoyage	27 000,00 €	25 109,02 €
Plomberie/cvc	38 000,00 €	29 696.63 €
Electricité CFO CFA	49 000,00 €	33 869.51 €
SOUS-TOTAL 1	432 000,00 €	410 740.88 €

Frais annexes

Frais annexes	Architecte	36 555.94 €
Frais SPS	Bureau veritas	1 520 €
Géotechnique	Fondouest	7 110,00 €
Bureau de contrôle	Socotec	4 890,00 €
SOUS-TOTAL 2		50 075.94 €
TOTAL		460 816.82 €

Subventions accordées

CAF	300 000,00 €
MSA	35 000,00 €
DETR	99 478,00 €
TOTAL	434 478,00 €

Reste à charge HT	26 338.82 €
-------------------	--------------------

A noter que la collectivité doit porter 20% de la dépense HT, cela porte à 92 163.36€ HT de reste à charge pour cette opération.

La TVA s'élèverait à 92 163.20 € (20%) pour cette opération, avec un retour de FCTVA estimé à 68 431.18 € si cette dernière passe à 14.85%, contre 16.4% en 2024, soit un reste à charge de 23 732.02€ de TVA.

Le reste à charge de TTC pour la collectivité s'élèverait à **115 895.39€** (92 163.36€+23 732.02€)

7. Agenda

Lundi 3 Mars, à 18h30 : Débat d'orientation budgétaire, à la mairie de Longué-Jumelles

Lundi 31 Mars, à 18h30 : vote du budget, à la mairie de Vernantes

8. Questions diverses

- Projet jeunesse

Dans le cadre des projets en lien avec la CTG, M. Papot interroge M. Nivelles au sujet des projets jeunesse dans leur commune respective.

Il informe avoir été en lien avec Julien Deschères (Chargé de développement CAF) qui lui a indiqué que les dépôts de dossiers, pour être accompagnés financièrement, doivent être déposés en mars pour une réponse en juin.

Sur le sujet des locaux, les communes ont deux situations différentes : Vernantes possède un local qui nécessiterait quelques travaux, et le local de St Clément nécessiterait de plus gros travaux.

La commune de Vernantes souhaite avancer sur ce projet avec l'appui de l'association Allez Hop, association vernantaise.

Les deux communes vont se mettre en lien pour mettre en commun leurs avancées respectives sur cette réflexion à destination des jeunes.

- Point en présence des maires

A la suite du comité syndical, les maires de Blou, St Philbert du Peuple et Longué-Jumelles ont rejoint le comité pour évoquer les projets d'agrandissements des accueils de loisirs, mais aussi le financement du SIVU Loire-Longué.

Il est convenu qu'une rencontre se déroule d'ici l'été pour réfléchir ensemble sur la participation financière éventuelle des communes.

FIN DE SEANCE : 20h30.

Conformément aux articles L 5211-1 ET L2121625 du CGCT, un extrait de la présente a été affiché le 6 février 2025.

Secrétaire de séance- Mme Pascale PICHONNEAU

